

COMPTE RENDU

COMITE DIRECTEUR DU 13 JUIN 09

ORDRE DU JOUR

À partir de 8 h : réunion des commissions

9 heures : début de séance du comité directeur

1. Tour de table : point des commissions depuis le dernier comité directeur
2. Information : Direction technique nationale
3. Approbation du compte rendu du comité directeur du 28 et 29 mars 2009 vote
(cf. pièce jointe)
4. Composition des commissions vote
Mise en place de la commission « Développement durable »
5. Point sur les licences
(cf. pièce jointe)
6. Point financier :
 - _ Point sur la convention d'objectifs avec le ministère des Sports
 - _ Budget prévisionnel révisé vote
7. Rénovation des licences
8. Activités scolaires de glisses aérotractées / formation des enseignants E.Watrin
(cf. pièce jointe)
9. Formation parapente : dossier pilotage vote
(cf. 3 pièces jointes)
10. Dossier tracté 2009 vote
(cf. pièce jointe)
11. Vote pour l'attribution des championnats de France de voltige
(GAZ AILES – 29 et 30 août 2009) vote
12. Organisation des championnats d'Europe 2012
et championnats du Monde 2013 – Position de la FFVL vote
13. Proposition de soutien à la ville d'Annecy pour les Jeux olympiques
14. AFCK et commission compétitions de kite : point à date
15. Site Internet : présentation de la maquette
16. Coupe Icare :
 - Remise des prix coupe fédérale de distance, remise de prix à Elisa Houdry
 - Présence des élus
17. Divers

Les participants dont Robert Ciolini, bénévole basé dans les Cévennes, disponible pour développer notamment les adhésions à la FFVL, sont accueillis par le président.

Présents : BÉNINTENDE Jean-Claude - BURLLOT Bertrand - CANTENOT Pascal - DUCHESNE DE LAMOTTE François - ESTIENNE Cédric - GENSAC Véronique - JEAN Dominique- KAUFFMANN Rémy - LACOUR Vincent- LAME Jean-Pierre - LASSALLE Marc - SÉNAC Thomas - SORREL Jérôme - WATRIN Eric

Ligues : DANEL Vincent - GILLES Yves – excusé : POULEAU Jean-Pierre

Invités : CIOLINI Robert - LEBERTOIS Monique - VIEUX Gérard

Excusés : BONNENFANT Kevin - FERRERI Jérôme - PRIEUR Henri

Pouvoirs : de BOURDEAUX Jean-Philippe à ESTIENNE Cédric - de BRAËMS Pierre à BÉNINTENDE Jean-Claude - de CHAUVIN Agnès à GENSAC Véronique - de CHEVALIER Christian à SÉNAC Thomas - de DESSAINT Hubert à CANTENOT Pascal - de FAUCHIER Jeff à BÉNINTENDE Jean-Claude - de OULDALI Sonia à SÉNAC Thomas - de PICHET Christophe à GENSAC Véronique - de POULEAU Jean-Pierre à GILLES Yves

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves

Secrétariat : MAUREL Sophie - MARCHESE Brigitte

Un tour de table a été effectué de manière approfondie, permettant à chacun d'exposer les travaux en cours au sein des commissions ou de donner des informations générales sur l'actualité des structures (ligues, direction technique nationale, secrétariat).

Le président

Celui-ci passe beaucoup de temps en réunion avec le ministère et le CNOSF ainsi que sur le terrain pour promouvoir le kite et le delta. Le nouveau président du CNOSF semble défendre la position des petites fédérations, parfois en opposition avec le ministère.

Le directeur technique national

La FFVL atteint aujourd'hui une taille respectable et vise les 40 000 licenciés d'ici la fin de l'olympiade. Elle emploie aujourd'hui dix conseillers techniques d'État, dont le nombre pourrait potentiellement passer à douze d'ici fin 2012. La FFVL est l'une des neuf fédérations composant le CNFAS au sein duquel règne une bonne cohésion. La fédération de parachutisme, cependant secouée par diverses turbulences, semble vouloir, sous l'impulsion de sa nouvelle présidente, redynamiser son activité parapente.

Le départ de Stéphane Vieilledent est très probable et son remplacement par Matthieu Lefeuvre est envisagé. Ce jeune conseiller technique est actuellement en poste à la DRJS d'Amiens en Picardie. Il serait souhaitable que sa prochaine affectation soit à Bordeaux de manière à développer le kite en Aquitaine.

Par ailleurs, les World Air Games, l'équivalent des Jeux olympiques pour les sports aériens, se sont déroulés à Turin en Italie avec la participation de quatre pilotes de la FFVL en voltige delta et parapente. Il s'agissait de la troisième édition, sous l'égide de la FAI.

Le secrétariat

Sophie Maurel le présente comme stable, avec une répartition des tâches bien définie. Deux personnes sont affectées au service licences, et le retour d'Emile Sciandra est prévu pour le mois de septembre. Les chantiers en cours portent sur la rénovation de la boutique et des supports de communication. Par ailleurs, la cave et ses stocks ont été remis en ordre.

Commission Sites

« Dominique Jean estime que la charge de travail est importante, notamment sur le dossier des parcs éoliens. Marc Lassalle, pour sa part, a participé à diverses réunions, notamment avec le Conservatoire du Littoral sur les sports de nature et au ministère des Sports sur la fiche d'impact « Pratiques du vol libre et ongulés » dont la rédaction provisoire actuelle pose problème (l'autre fiche sur le kitesurf a été finalisée et validée). Un rendez-vous avec la LPO est prévu le 15 juin à Paris et une réunion avec le Parc national des Écrins se tiendra prochainement à laquelle participera aussi Jacky Bouvard. Concernant les Parcs nationaux, une liste de diffusion spécifique et un espace sécurisé, à destination des référents nationaux FFVL, sont à l'étude avec Gérard Delacote. Il est enfin rappelé que malgré certaines rumeurs, l'interdiction de vol dans les Parcs nationaux est toujours maintenue, à part la réglementation spécifique en vigueur dans le Parc des Écrins ».

Commission des Assurances

Gérard Vieux souligne qu'il manque deux représentants dans sa commission à ce jour : un du collège professionnel kite et un du collège associatif cerf-volant. Jean-Pierre Lame ajoute que la présentation des réponses à l'appel d'offres sera développée lors du comité directeur du mois d'octobre.

Comité national delta

Les championnats de France de delta sont en cours, juste avant les championnats du monde qui bénéficieront d'un reportage par les équipes de TF1, annonce Cédric Estienne. Le CND est par ailleurs à la recherche de bénévoles disponibles.

Comité national kite

Jérôme Sorrel précise que l'équipe de ligue est composée de membres de l'AKIF qui compte 240 licenciés et constitue un bon exemple de vie associative. Il est prévu une intervention kite pendant l'opération « Paris plage ».

L'AFCK (Association française de classe kite) : La structuration juridique et pratique au sein de la FFVL et du CNK est en cours, avec pour objectif de gérer la compétition en France et asseoir des bases à l'international. L'AFCK sera désormais la commission compétition kite (eau, terre, neige) de la FFVL, avec un règlement intérieur, un président (Sylvain Maurin) et des membres.

Par ailleurs, le projet de traversée Transmanche au départ du Touquet a reçu un avis favorable de la part de Jérôme Sorrel et de François Cuizinaud. Un compte-rendu de ce dernier est en préparation. L'opération a également fait l'objet d'un engagement verbal de la part du ministre de l'Environnement, Jean-Louis Borloo.

Commission Communication

Véronique Gensac lance un appel à candidature pour la rédaction d'articles dans Vol Passion. Par ailleurs, les championnats de France UNSS parapente souffrent d'un manque d'implication de l'Éducation Nationale. L'encadrement des jeunes est insuffisant en règle générale et l'arrivée d'Eric Watrin dans le domaine du kite est la bienvenue. Enfin, la charte de qualité concernant l'évaluation par les stagiaires des écoles de parapente est en cours d'élaboration.

Commission Informatique

Pascal Cantenot, qui s'occupe également de la gestion courante et des ressources humaines, évoque les chantiers relatifs au site Internet : charte graphique d'un côté et licence en ligne de l'autre avec l'active collaboration de Kevin Bonnenfant.

Commission Vie associative

Bertrand Burlot, du club des Ailes des trucs lozériens est également en mission sur le parc national des Cévennes. La commission dont il est désormais président manque cruellement de membres.

Les cinq points clés fixés comme objectifs sont :

- attirer les pratiquants non licenciés dans les clubs ;
- susciter la création de clubs de kite ;
- soutenir les actions des clubs en faveur du développement des actions fédérales ;
- poursuivre l'information à travers notre site Internet sur les aspects de la vie associative ;
- continuer à répondre à toutes les questions pratiques des licenciés.

Il est rappelé que les subventions du CNDS en faveur des clubs et organes déconcentrés sont destinées à des publics ciblés tels que les jeunes, les femmes, les handicapés, et les habitants des zones urbaines défavorisées.

Rémy Kauffmann , de son côté, s'active au développement du kite notamment sur la région du grand Est. Les écoles sont toujours en manque de mobilisation et le travail sur le leader club est à poursuivre.

Trésorier : Thomas Sénac

La négociation de la convention d'objectifs est terminée. Une des préoccupations reste le coût des balises, en constante augmentation. Thomas Sénac est membre de la commission Sites et évoque la présence dans son club d'un simulateur de vol en parapente, qui sera exposé au cours du centenaire de Blériot.

Intervention d'Eric Watrin

Celui-ci fait partie de la commission « Jeunes », volet UNSS et a écrit un article dans Vol Passion pour encourager les initiatives EPS. Il participe au sein de la commission Sécurité et technique à l'inventaire des moyens existants ainsi qu'au test du questionnaire sur l'accidentologie et œuvre à la création d'une école de sport kite pour les 11/13 ans. Il ajoute que Dunkerque accueillera en août 2009 une étape de Kite du World Pro Tour.

Ligues

Vincent Danel précise que selon les nouveaux statuts adoptés à la FFVL les trois présidents de l'APL ont une voix élective. Le président de l'APL, dont la prochaine réunion se tiendra à Saint Hilaire, est Jean-Pierre Pouleau.

Pour ce qui est des manches à air, deux sponsors sont sur la liste : Porcher et AlpEnergie par GDF Suez. Deux cents petits modèles ont été réceptionnés par la FFVL. Des kits de communication seront bientôt proposés selon diverses formules.

Une proposition sera faite par Yves Goueslain afin de régler le problème des cotisations des clubs envers les ligues et CDVL. Vincent Danel précise que les manifestations en Rhône-Alpes sont nombreuses et engagent beaucoup de dépenses. Le financement est assuré pour les événements nationaux et pour le transversal régional mais absolument pas sur les compétitions officielles et les rassemblements de clubs.

La question des balises reste épineuse. Il y en a actuellement une dizaine en fonctionnement en Rhône-Alpes ; l'idée est bonne mais coûteuse. La société Adison les fabrique par série de vingt uniquement, d'où une certaine lenteur dans les délais de livraison. Ce secteur d'activité n'est pas leur cœur de métier et ne présente pas de rentabilité satisfaisante pour eux. Il est à souligner que les clubs ne sont pas toujours précis dans leur cahier des charges et que de nombreux bénévoles passent beaucoup de temps sur ce sujet. Malgré un climat d'insatisfaction, sur la centaine de balises actives, peu font l'objet de retours négatifs. La solution serait de mutualiser leur financement par les clubs via la publicité, et les divers utilisateurs (offices de tourisme, stations de ski...).

Par ailleurs, le développement du cerf-volant et d'Éduc'en ciel est prioritaire et a donné lieu à l'embauche d'une personne : Clémence Boulloud.

La structuration du kite associatif est loin d'être résolue.

Le chantier en cours porte sur la formation des formateurs.

Yves Gilles a tenu un stand FFVL sur le Mondial du vent qui s'est déroulé à Leucate et a été couvert par France 3.

L'enquête très intéressante de la DRIRE a été plus largement diffusée.

Divers stages sont en cours (SIV, treuil) et plus de cent baptêmes handi programmés.

Dix voiles ont été livrées dans le cadre du projet « Cent voiles pour décoller ». Une convention est en cours de signature pour l'acquisition d'un nouveau terrain.

Commission Sécurité et technique

Vincent Lacour souligne que la charte de la CST est en ligne. Le lancement du kit de sécurité sellette est en cours ainsi que le questionnaire sur les accidents. Un diagnostic sur la communication de la commission est à l'étude.

Commission Financière

Celle-ci est en attente des comptes au 30 juin, selon Monique Lebertois, qui se félicite des recettes constituées par les licences, soit une avance financière appréciable comparée aux résultats de 2008 et ce, grâce à la licence en ligne. Elle dénonce par contre les délais excessifs de livraison des balises (jusqu'à un an d'attente) et les nombreux dépannages nécessaires. Elle souhaiterait l'intervention de Vincent Danel et de Serge Ramus ou de Thomas Sénac auprès d'Adison en vue de la réunion prévue mi-juillet.

Commission Médicale

François Duchesne de Lamotte précise que l'un des projets en cours porte sur l'internationalisation des certificats médicaux.

Affaire Duperron : un rappel rapide des faits est évoqué : à l'issue d'un accident de remorqué pendant un stage d'entraînement, la fédération a été mise en examen, avec de gros enjeux financiers à la clé. La procédure est toujours en cours et de nouvelles expertises médicales et techniques seront diligentées. La suite du procès est prévue en février 2010.

VOTE NUMERO 1, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote des comptes-rendus du comité directeur des 28 et 29 mars 2009

(François Duchesne De Lamotte a quitté la séance et donné son pouvoir à Jérôme Sorrel)

OUI A L'UNANIMITÉ

VOTE NUMERO 2, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la composition des commissions

Celles-ci sont désormais toutes constituées (voir pièce jointe). Une nouvelle commission sur le développement durable voit le jour. Elle répond à un engagement envers le ministère et son objectif est de fournir des propositions d'amélioration du bilan carbone impactant de façon transversale toutes nos activités.

Se pose la question de la désignation des référents au sein des ligues, dont les noms doivent être intégrés dans les commissions « formation » et « médicale ». Vincent Danel se propose de faire lui-même la relance auprès des intéressés.

OUI A L'UNANIMITÉ

Le problème posé par Jérôme Ferreri est évoqué. Il lui est reproché d'utiliser le site Internet EFK.fr à des fins personnelles, sous son propre nom et de développer un réseau parallèle regroupant 28 écoles. Le site en question est actuellement bloqué et perd de sa crédibilité car le nom de domaine EFK appartient juridiquement à la fédération. Le président, qui a adressé à l'intéressé une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse à ce jour, propose de saisir la commission disciplinaire et de consulter un avocat avant de porter plainte. Thomas Sénac propose de lui envoyer un huissier, Yves Gilles en connaissant un sur place. Il est demandé aux élus d'apporter leur soutien à cette prise de position générale en rayant Jérôme Ferreri de toutes les commissions et

en le supprimant de toutes les listes de diffusion à l'exception pour l'instant de celle du comité directeur.

Point sur les licences, intervenant Pascal Cantenot

Le comparatif, entre le 13 juin 2009 et le 30 juin 2008 fait apparaître une nette avance, de 8 % sur les licences « volants » et de 20 % sur les licences « pratiquants kite ». Il faudra attendre septembre pour conforter ces bons résultats. L'objectif pour la fin de l'olympiade est d'atteindre le chiffre de 40 000 licenciés à la FFVL.

Point financier, intervenant Thomas Sénac

La situation est saine. La convention d'objectifs vient d'être négociée pour quatre ans. Une augmentation de 1 % dans les subventions accordées par l'État a été récemment confirmée, tout comme le maintien en 2009 du budget attribué au haut niveau delta.

Le budget voté au cours de l'assemblée générale 2009 est donc applicable, la ventilation des subventions fédérales ayant été mise à jour. En 2008, le seul fonds dédié constaté a été sur le suivi médical des sportifs de haut niveau, pour 2650 euros. Il est rappelé que les budgets comportant des subventions ministérielles doivent être impérativement dépensés **dans leur intégralité** au cours de l'année en question.

Point sur le chantier « rénovation des licences », intervenant Yves Goueslain

(Voir document synthétique rédigé par la commission). Cette première base de travail a été élaborée par Christian Chevalier et son groupe de travail. C'est essentiellement l'aspect philosophique du projet qui est abordé pour l'instant, l'analyse financière n'intervenant que dans un deuxième temps. Ce projet doit être mené dans la concertation et la cohérence. L'objectif est de proposer au vote du comité directeur, puis de l'assemblée générale, une réforme globale de la licence (avec la partie assurance) qui pourrait entrer en application en 2011, donc à voter à l'AG de mars 2010. Cette échéance est la plus optimiste mais, en aucun cas, elle ne doit être considérée comme obligatoire, l'enjeu majeur étant d'obtenir un consensus.

Les fondamentaux de cette réforme sont :

- La disparition de la notion de « licence élève »

Le statut d'élève dure parfois de nombreuses années et concerne tous les pratiquants qui ont une activité pure de loisir et qui pratiquent régulièrement en école sans jamais passer le brevet de pilote. Un élève n'est, aujourd'hui, pas assuré hors de la présence de son moniteur. Cette règle trop limitative est largement outrepassée et jamais appliquée.

- Une nouvelle approche de la fonction même de la licence

Celle-ci n'a pas pour rôle d'indiquer dans quel cadre l'adhérent peut pratiquer ou à quel niveau il pratique. « Une stratégie marketing attractive » pour les nouveaux adhérents serait plus appropriée.

- Délivrance de tous les types licences par toutes les structures de la FFVL (clubs et OBL).

Cela ne veut pas pour autant dire qu'un club pourra encadrer un débutant même si il peut délivrer une licence « primo pratiquant ». Aujourd'hui la communauté de pratique n'est plus uniquement le club, cela peut être un professionnel ou une structure informelle de type « tribu ». Une réponse à cette situation serait de permettre de se licencier directement à la FFVL via un « Club France » hors structure classique, mais sans pour cela favoriser cette voie au détriment du fonctionnement associatif traditionnel (mise en place d'une cotisation élevée...).

Les produits seraient constitués de :

- la licence « primo-pratiquant » pour les nouveaux adhérents ;
- la licence pratiquant (la base) ;
- la licence pratiquant jeune (âge limite à débattre) ;
- la licence « primo pratiquant groupe jeunes », pour les scolaires, universitaires, centres de vacances et de loisirs ;
- la licence découverte qui évoluerait vers une licence « contact » valable 2 jours ;
- la licence non-pratiquant.

Cette réforme aborde également les cotisations aux ligues et CDVL, la simplification du mode de répartition du montant des primes, le traitement des pratiquants assurés en dehors de la FFVL, et la révision du formulaire papier actuel.

Diverses remarques sont enregistrées au cours de la discussion.

Jérôme Sorrel pose le problème d'un « Club France » vide de sens qui dépouillerait les clubs de leurs membres et donc de leur mission associative.

Le DTN rétorque que les 600 clubs affiliés à la fédération sont pour un certain nombre d'entre eux vides de vie du fait d'un émiettement des adhésions à travers de mini structures. La force de la FFVL réside dans l'intégration des OBL et dans le recentrage des forces éparpillées. L'adhésion au « Club France » serait par ailleurs surtaxée pour éviter toute dérive.

Rémy Kauffmann propose de créer des clubs multi-activités.

Véronique Gensac précise que les passerelles entre les disciplines sont déjà une réalité.

Marc Lassalle admet le principe du « Club France » mais suggère de lui trouver un nom plus approprié et estime qu'il existe une confusion chez le primo-pratiquant entre licence et assurance. Par ailleurs, l'opposition élève/pratiquant implique-t-elle la notion implicite de brevet obligatoire ?

Le DTN rétorque que ce n'est pas dans l'esprit du projet. Nous devons faire face à une concurrence de plus en plus acharnée de la part d'autres fédérations comme la FFV qui propose une assurance

pour le kite. La FFVL a la possibilité légale de vendre toutes sortes d'assurances et donc d'entretenir sa compétitivité.

Rémy Kauffmann souligne que la licence est obligatoire pour accéder à de nombreux sites de pratique dans l'Est de la France et que cette procédure est aussi en vigueur dans des pays européens comme la Norvège et l'Italie.

Vincent Lacour précise que ce serait l'occasion de valoriser le brevet de pilote.

Jean-Pierre Lame renchérit sur une mesure qui pourrait être incitative : l'obtention du brevet de pilote donnerait droit à une réduction de tarif sur le montant de la cotisation fédérale et de la prime d'assurance.

Un forum « Rénov licences » sera ouvert, aux membres du comité directeur et aux présidents de Commission, de manière à pouvoir présenter un point commun détaillé au prochain CD du mois d'octobre 2009.

Activités scolaires de glisses aérotractées et formation des enseignants, intervenant Eric Watrin

La proposition consiste à créer un Kite Pass UNSS et à favoriser la formation diplômante au kite, sous forme modulaire et régionalisée, des enseignants scolaires, via des initiatives fédérales.

L'enjeu est d'infiltrer la jeunesse, avec le soutien du rectorat, afin de limiter les pratiques sauvages.

Actuellement au primaire, l'apprentissage du cerf-volant est assuré par l'instituteur. Dans le secondaire, des semaines de stages sont organisées par les professeurs d'EPS pendant les vacances scolaires ou des accompagnements éducatifs assurés en fin de journée. En milieu universitaire c'est le SUAPS qui prend le relais de l'UNSS. Le financement provient par exemple de subventions du conseil régional, de budgets propres EPS/UNSS ou de la contribution des fabricants de matériels prêts à consentir des tarifs pour les établissements scolaires.

Jérôme Sorrel pose le problème d'une concurrence qui se déclencherait envers les écoles professionnelles. Eric Watrin prétend que non car les publics ne sont pas les mêmes et pose même le principe d'une coopération. En effet, les écoles de kite, plus disponibles au cours de la semaine que le week-end, pourraient justement trouver leur compte dans ces créneaux complémentaires.

Le DTN suggère de faire travailler ensemble les professeurs d'EPS, les professionnels du kite et la DTN sur la formation kite en milieu scolaire. L'organisation de l'enseignement de cette discipline dans le milieu scolaire est un enjeu majeur pour le kite et la commission « Jeunes » peut compter sur le soutien et la collaboration active de la DTN. Une grande vigilance doit être apportée au sérieux des compétences des enseignants EPS dans des disciplines à environnement spécifique.

VOTE NUMERO 3, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la formation parapente (3 documents joints sur le pilotage), clarifiant les prérequis, les attentes et objectifs.

OUI A L'UNANIMITÉ

Ces documents sont adressés à tous les stagiaires potentiels et disponibles sur le site Internet. Un article de vulgarisation dans Vol Passion sur la « progression » sera rédigé par un conseiller technique.

VOTE NUMERO 4, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur le dossier « Tracté » 2009

23 OUI – 2 ABSTENTIONS

VOTE NUMERO 5, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote pour l'attribution des championnats de France de voltige parapente au club Gaz Ailes

Les 29 et 30 août 2009

OUI A L'UNANIMITÉ

VOTE NUMERO 6, À MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la candidature de Saint André des Alpes à l'organisation du championnat d'Europe de parapente en 2012

24 OUI - 1 NON

Cette commune et l'école Aérogliss sont particulièrement actives dans les actions envers les jeunes en parapente et en cerf-volant. L'organisation de ce genre d'événement est quasiment sans incidence financière pour la fédération (hormis une subvention fédérale et la mise à disposition de conseillers techniques) mais bénéfique en termes de promotion.

DIVERS

Site Internet : présentation de la maquette de la page d'accueil, globalement acceptée.

Coupe Icare 2009 : l'organisation pratique débute (choix des trophées, mise en valeur d'Elisa Houdry...). La présence des élus, par roulement, tout au long de cet événement est fortement souhaitée. Il faut organiser la remise des prix de la CFD delta et parapente.

Affaire Montel : la procédure suit son cours.

Demande de partenariat de la part de la marque Red Bull : les avis étant partagés sur l'opportunité de ce partenariat avec une enseigne controversée, le président en rencontrera les dirigeants pour plus détails sur le contenu de leur proposition. Notre partenaire actuel pour le kite *AlpEnergie* n'y est pas opposé sur le fond. Ce partenariat ne serait pas a priori sous forme d'échange financier mais sous forme d'approvisionnement en boissons pour les compétiteurs.